

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Convocation le 17 septembre 2018

*L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire de Les Arques.*

*Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Roger Bourhoven, Élisabeth Bousquet, Sylvia Goulding, Daniel Hobmaier, Sylvia Jouhanneau et Fabrice Redoules*

*Étaient absent : Dominique Colombo, Fabrice De Nardi et Rémy Soullignac*

*Secrétaire de séance : Frédérique Boret.*

**RÉFECTION FOUR A PAIN COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le four à pain communal sise au lieudit « Le Truc », parcelle B 473 demande à être restauré.

Oùï dans son exposé, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** la restauration du four à pain.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, à signer tous les documents relatifs à son parfait aboutissement et de procéder à l'ensemble des demandes d'aides au financement.
- **DIT** que pour le financement du reste a charge par la commune, une Décision Modificative sera prise lors d'un prochain conseil municipal en fonction des aides dont aura bénéficié ce projet.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Les Arques, le 24/09/2018**  
**Le Maire,**  
**Jérôme Bonafous**